

(1)

(N° 113.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 AVRIL 1866.

Crédit supplémentaire de 70,000 francs au Département
des Affaires Étrangères (¹).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (¹), PAR M. VAN ISEGHEM.

MESSIEURS,

Le Gouvernement a soumis aux délibérations de la Chambre un projet de loi qui ouvre, au Département des Affaires Étrangères, un crédit supplémentaire de 70,000 francs, destiné à faire face à des dépenses occasionnées par le décès de S. M. Léopold I^{er} et l'avènement au trône de S. M. Léopold II.

Cette demande consiste à allouer un crédit de 15,000 francs à l'article 4 du Budget de ce Département : achat de décorations de l'Ordre de Léopold, et à l'article 27 : missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues, un crédit de 55,000 francs.

Toutes les sections ont adopté le projet de loi; les 4^{me} et 5^{me} sections ont cependant désiré connaître le détail de ces dépenses.

En réponse à cette demande, M. le Ministre des Affaires Étrangères a fait connaître à la section centrale, le nombre des décorations qui ont été accordées à l'occasion de ces événements. Cette réponse se trouvera déposée sur le bureau pendant la discussion du projet de loi. Quant au crédit de 55,000 francs, il est destiné au paiement des frais approximatifs des missions extraordinaires envoyées au Brésil,

(¹) Projet de loi, n° 99.

(²) La section centrale, présidée par M. E. VANDENPEEREBOOM, était composée de MM. VAN OVERLOOP, LELIÈVRE, DE MACAR, HAVEZ, THONISSEN et VAN ISEGHEM.

au Mexique et aux États-Unis : ce sont les frais de voyage et de séjour de trois envoyés extraordinaires, de deux secrétaires et de trois domestiques.

Il résulte de cette déclaration que, à part les frais de ces missions d'outre-mer, toutes les dépenses des autres missions ont été supportées par les titulaires.

La section centrale vous propose, à l'unanimité des membres présents, l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur,

VAN ISEGHEM.

Le Président,

E. VANDENPEEREBOOM.

